

# 25e édition du concours Talents des cités

lundi 1er juin 2026, par [lpe](#)

La 25e édition du concours Talents des Cités est lancée ! Créé en 2002 à l'initiative du ministère de la Ville et du Logement et de la Caisse des Dépôts, et aujourd'hui piloté par Bpifrance dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.

Cette nouvelle édition mettra une nouvelle fois à l'honneur une trentaine de créatrices et créateurs d'entreprise particulièrement engagés, à l'échelle régionale et nationale.

Le concours Talents des Cités s'appuie sur un réseau de partenaires engagés aux côtés des entrepreneurs issus des quartiers, parmi lesquels l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, France Télévisions, Radio France, France Travail, le Club XXIe siècle célèbre les porteurs de projets et entrepreneurs accompagnés notamment par le collectif Cap Créa.

Ce collectif fédère aujourd'hui près de 300 relais locaux et nationaux, portés par des experts qui accueillent et accompagnent les créateurs au quotidien.

## Les temps forts de l'édition 2026

- Du 27 avril au 30 juin : appel à candidature du concours.
- De juillet à septembre : 28 lauréats régionaux seront sélectionnés par les jurys régionaux pour concourir au niveau national.
- D'octobre à novembre : remises des prix régionaux dans chaque région lors de la Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030. Parallèlement, les partenaires nationaux du concours Talents des Cités pré-sélectionnent 14 lauréats qui présenteront leur projet lors du jury national.
- Décembre : 8 entrepreneurs seront primés lauréats nationaux Talents des Cités lors d'une cérémonie de remise des Prix. Il décernera les distinctions suivantes : Prix Bpifrance, Prix du ministère de la Ville et du Logement, Prix Radio France, Prix France Télévisions, Prix France Travail, Prix Banque des Territoires, Prix Club du XXIème siècle et Prix Coup de cœur.

## Candidature et critères d'éligibilité

**Qui peut participer ?** Tout candidat résidant ou ayant installé une entreprise en QPV. Il doit être suivi par un organisme d'accompagnement ou de financement à la création d'entreprise. Pour vérifier son éligibilité au concours, il suffit de vérifier son adresse sur le site

<https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr>

**Quels critères de sélection ?** Les candidats sont évalués sur leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial et bien sûr à l'aune de leur viabilité économique et de l'impact de leur activité sur le quartier (créations d'emplois et de lien social). Une attention particulière sera portée sur la parité afin de favoriser l'engagement des femmes dans cette démarche entrepreneuriale.

**Comment y participer ?** Il faut candidater avant le 30 juin 2026 sur la plateforme

<https://talents-des-cites.wiin.io/fr/>

Le concours Talents des Cités distingue les entrepreneurs à travers deux catégories de prix :

- Catégorie Jeune Pousse : destinée aux entrepreneurs en activité immatriculés depuis moins d'un an (entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2026),
- Catégorie Création : destinée aux entrepreneurs en activité immatriculés depuis plus d'un an (avant le 30 juin 2025).

Les lauréats régionaux reçoivent une dotation financière de 2000 € pour la catégorie Création et de 1000 € pour la catégorie Jeune Pousse. Les lauréats nationaux bénéficient quant à eux de dotations pouvant atteindre 7000 €, attribuées par les partenaires du concours, ou d'une campagne de visibilité média. Ils bénéficient également d'un coaching en prise de parole, animé par le Club XXIe siècle.

**Nouveau Prix - Club du XXIe siècle.** Dans le cadre de son engagement renouvelé au Concours et pour les 25 ans, le Club XXIe Siècle annonce une dotation financière de 3000 euros, en complément de l'accompagnement au pitch proposé aux 14 lauréats présélectionnés pour le jury national.

## **Fast Track to Cash : un accompagnement financier sur mesure**

Les candidats du concours Talents des Cités peuvent accéder au dispositif Fast Track to Cash, un service dédié aux entrepreneurs des quartiers mis en place par Bpifrance pour faciliter l'accès à financement. Proposé en parallèle et de manière indépendante du concours, il repose sur une analyse individualisée des projets à partir des documents financiers obligatoires et peut déboucher sur des orientations vers des financeurs adaptés voire des mises en relation qualifiées, ou sur des recommandations concrètes visant à faire mûrir le projet entrepreneurial.

Pour bénéficier de cet accompagnement dédié, rendez-vous sur le formulaire de candidature du concours Talents des Cités, ou via la page dédiée

<https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/dispositif/fast-track-to-cash>

### **L'impact du Concours en chiffres :**

Depuis la création du concours en 2002, plus de 786 lauréats ont été récompensés.

Chaque année ce sont :

- Près de 700 entrepreneurs qui candidatent au concours
- Une trentaine de lauréats récompensés
- 28 lauréats régionaux récompensés
- 8 lauréats nationaux récompensés

**Les inscriptions sont ouvertes du 27 avril au 30 juin :**

<https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/concours-talents-des-cites/>